

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

## **L'Institut canadien des évaluateurs et l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec signent un Protocole d'entente historique pour mieux protéger le public**

**Lévis, QC, le 15 novembre 2021** - L'Institut canadien des évaluateurs (l'ICE) et l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (l'OEAQ) sont heureux d'annoncer la signature d'un Protocole d'entente historique visant à appuyer le travail de leurs membres respectifs ainsi que les partenaires de l'industrie et ce, dans une perspective de protection du public. Ce Protocole d'entente lance ainsi une nouvelle ère de collaboration entre l'ICE et l'OEAQ.

Les membres de l'OEAQ et de l'ICE sont des professionnels hautement qualifiés et respectés qui suivent un programme d'études complet et qui satisfont à des exigences rigoureuses en matière d'expérience et d'examens. Ils s'engagent à respecter un Code de conduite et à suivre un programme de perfectionnement professionnel continu de manière à maintenir le plus haut niveau de compétence sur un marché en constante évolution.

Ce partenariat entre l'ICE et l'OEAQ est un message clair à tous que la profession d'évaluateur accrédité et d'évaluateur agréé est une profession fondée sur des principes et des valeurs qui visent à offrir au public des services impartiaux d'évaluation, d'examen d'évaluation, de consultation et d'autres services pour tous les types de biens immobiliers dans leurs domaines de compétences. L'évaluateur accrédité et l'évaluateur agréé sont des acteurs indispensables dans le marché immobilier, tant résidentiel, que commercial et industriel. L'évaluateur veille à ce que les informations pertinentes concernant une propriété soient reflétées dans une opinion objective, indépendante et fiable sur la valeur marchande d'un bien immobilier, afin que le client puisse prendre une décision éclairée.

Le Protocole est un résultat des efforts par les deux organisations d'assurer une meilleure gestion de la formation des évaluateurs qui décident d'obtenir les désignations AACI et É.A. en se prévalant de ce Protocole, au bénéfice du grand public. Le Protocole prévoit la reconnaissance réciproque des qualifications sur la base de la rigueur des processus de désignation de l'ICE et d'octroi de permis de l'OEAQ, ainsi que des normes de pratique professionnelle.

Pour les membres, le Protocole définit des paramètres précis et rigoureux entourant, notamment, les modalités d'admission, de formation, d'encadrement de la pratique professionnelle et de communication. Essentiellement, cela signifie que les professionnels pourront bénéficier des ressources des deux organisations, en tout respect des normes et règles de l'ICE et de l'OEAQ.

« Nous sommes très fiers de cette relation renouvelée avec l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, » a déclaré le **président de l'Institut canadien des évaluateurs, André Pouliot, AACI**. « Nous sommes persuadés que le nouveau Protocole permettra à nos membres respectifs de prendre avantage des services offerts par les deux organismes tout en assurant la protection du public. »

« La collaboration entre les deux organismes permettra un meilleur suivi de la pratique professionnelle des évaluateurs au bénéfice du grand public en garantissant la qualité des actes professionnels posés par ses membres. Ce nouveau protocole lance une nouvelle ère de discussion ouverte entre les deux organismes qui permettra à nos membres respectifs de bénéficier des services et formations offerts par les deux organismes et ultimement, d'assurer une relève forte. » a déclaré **Pierre Goudreau, É.A., président de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec**.

L'ICE et l'OEAQ continueront à collaborer sur les enjeux reliés à la profession d'évaluateur ainsi que le marché immobilier.

### **À propos de l'ICE**

L'Institut canadien des évaluateurs (ICE) est une association de premier rang en matière d'évaluation de biens immobiliers, comptant plus de 5 400 membres au Canada et partout dans le monde. Fondé en 1938, l'ICE travaille en collaboration avec ses 10 associations provinciales affiliées afin d'accorder les titres prestigieux d'Accredited Appraiser Canadian Institute (AACI) (Évaluateur accrédité de l'Institut canadien) et de Canadian Residential Appraiser (CRA) (Évaluateur résidentiel canadien). Les membres désignés de l'ICE sont tenus de se conformer à des règlements et normes en matière de pratique professionnelle connus sous le nom de Normes uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada (NUPPEC) et à un Code de conduite visant à assurer l'intégrité de la profession et la protection de l'intérêt public.

### **À propos de l'OEAQ**

Depuis sa création en 1969, l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ), constitué en vertu du Code des professions, a pour mission de protéger l'intérêt du public en garantissant la qualité des actes professionnels posés par ses membres. De plus, l'OEAQ s'est fixé comme objectif d'assurer l'amélioration constante des services professionnels dispensés au public par les évaluateurs agréés. AU Québec, plus de 1000 évaluateurs agréés sont des professionnels reconnus qui doivent respecter leur code de déontologie, maintenir leur compétences grâce à de la formation continue et se conformer aux normes de pratique professionnelle de l'Ordre.

SOURCE : Institut canadien des évaluateurs